



## Liminaire CSAL du 13 juin 2023

Monsieur le Président,

Bien que ce ne soit pas de votre compétence ni de votre responsabilité, FO ne peut s'empêcher d'évoquer le conflit social majeur contre la réforme des retraites. Après plusieurs mois de luttes contre un projet injuste et injustifié, finalement adopté au forceps et sans réelle négociation, force est de constater que les travailleurs en général et les agents de la DGFIP en particulier restent viscéralement opposés à cette contre-réforme.

Rarement les organisations syndicales, pourtant unies dans le combat, n'auront été aussi malmenées et méprisées par le pouvoir en place.

Ce CSAL se tient aujourd'hui avec un ordre du jour extrêmement chargé, en l'absence notable de règlement intérieur.

A l'ordre du jour de ce CSAL, l'élection des représentants du personnel au conseil médical départemental (CMD). Cette élection fait fi de la représentativité des différentes organisations syndicales pour l'élection du conseil médical. FO DGFIP 84 vous rappelle les termes du courrier de l'intersyndicale des Finances adressé à la Secrétaire Générale des Ministères économiques et financiers le 17 mai dernier. Dans ce texte, les organisations syndicales expliquent que *« L'appel à candidature piloté par l'administration permet à n'importe quel agent du corps électoral de se présenter sans aucune mention d'appartenance ou de lien à une organisation syndicale. Cela contrevient au principe de représentativité. Ce principe d'élection indirecte pour donner la qualité de représentant du personnel est une première. La qualité de représentant du personnel jusqu'à présent s'est toujours obtenue par une élection directe auprès des salariés ou alors via la désignation d'une organisation syndicale »*.

Le regroupement du PCRFP de Vaucluse sur le site de Cavaillon est également à l'ordre du jour. Vous justifiez cette opération par un manque de personnel sur les antennes d'Orange et d'Avignon. FO vous précise d'ores et déjà que, depuis sa création en septembre 2016, la DDFIP a très régulièrement taillé dans les effectifs du PCRFP ! Ils étaient 23 en 2016 et ne sont plus que 18 aujourd'hui !

De plus, ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en place du NRP en Vaucluse. Comme tous les autres projets NRP, il relève d'une logique qui consiste à toujours regrouper davantage de services pour compresser indéfiniment les effectifs.

Nous ne sommes pas dupes et savons pertinemment que le transfert de ce service à Cavaillon n'augure rien de bon pour la mission et les agents.

Les motivations de ce regroupement nous paraissent plus être de l'ordre de l'incantatoire. Elles ne relèvent pas d'éléments factuels. Nous aurons l'occasion d'y revenir au cours du CSAL.

Ainsi, vous attendez beaucoup de ce regroupement en termes de cohésion, de solidarité entre les équipes, de révision de l'organisation du travail.

Vous émettez également le vœu d'une meilleure optimisation de la répartition des tâches ainsi que la mise en place d'une harmonisation des méthodes et processus de travail. Le principal objectif avouable serait d'accroître la polycompétence.

Force est de constater que la DGFIP a toujours de grandes ambitions en matière de contrôle fiscal en supprimant toujours plus de moyens humains ( cf les suppressions d'emplois au PCRFP depuis sa création il y a presque 7 ans ).

Pour conclure, FO DGFIP 84 poursuivra sans relâche son combat contre le démantèlement des services de la DGFIP.